**Bureau d'information et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SERVICE DE PROTECTION DE LA JEUNESSE

## Le chef du Service de protection de la jeunesse prendra sa retraite à la fin de l'année

**Jean Vallet, chef du Service de protection de la jeunesse (SPJ) depuis 1991, a fait valoir ses droits à une retraite anticipée. Monsieur Vallet, âgé de 62 ans, quittera ses fonctions de chef de service au 31 décembre de cette année. Le Conseil d'Etat tient à saluer la qualité et l'importance des services rendus par M. Vallet au cours de sa longue carrière dévolue à la fonction publique vaudoise.**

Entré dans la fonction publique en 1968, c'est en 1991 que Jean Vallet a été désigné à la tête du Service de protection de la jeunesse. Au cours de sa carrière, il a activement ?uvré à l'amélioration de la protection des jeunes du canton et a répondu avec compétence et engagement aux défis de plus en plus nombreux imposés à son service. Le SPJ s'est en effet trouvé confronté à une augmentation continue des ses interventions ainsi qu'à un nombre de plus en plus élevé de mineurs bénéficiaires de prestations dans le secteur social.

Sous la direction de Jean Vallet, le SPJ a fortement développé le domaine de la prévention dans l'ensemble des secteurs liés à la petite enfance. C'est ainsi que, récemment, ont été mis sur pied deux programmes dans les régions de Morges-Aubonne et Aigle-Pays d'Enhaut. Parmi les dernières actions de prévention en date figure également le soutien apporté par le SPJ à la publication de la bande dessinée " No Limits ". Celle-ci vise à sensibiliser les adolescents à la problématique de la violence.

L'engagement de Jean Vallet en faveur de la protection des mineurs c'est également traduit par la mise sur pied de la nouvelle loi cantonale d'aide à la jeunesse, la formation, au plan suisse, des directeurs d'établissements d'utilité publique ainsi qu'une participation à la Commission internationale des droits de l'enfant.

Jean Vallet s'est de surcroît fortement investi dans le domaine de la formation professionnelle des jeunes en difficulté en participant au développement de deux structures, le COFOP (Centre d'orientation et de formation professionnelles) et le CHARTEM (Centre Horizon d'Activités et de Relais Transition Ecole-Métiers) qui encadrent et forment nombre de jeunes en difficulté d'insertion professionnelle.

Au plan organisationnel, le Service de protection de la jeunesse, dont le processus de régionalisation est en cours, se verra doté d'une équipe de direction renforcée dès la fin de l'année. Un responsable des ressources humaines et un adjoint conseiller pédagogique figurent au rang des nouvelles fonctions crées au sein de l'équipe de direction qui sera placée sous la responsabilité du successeur de Monsieur Vallet.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 juillet 2001

DFJ, Francine Jeanprêtre, cheffe du département, 021/ 316 30 01 DFJ, Jean Vallet, chef du Service de la protection de la jeunesse, 021/ 316 53 00